



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 juin 2021 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

Cette séance ordinaire a été tenue à huis-clos par vidéo-conférence, le tout en conformité avec l'Arrêté ministériel 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid -19.

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint - Gestion du territoire
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie

10.01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

10.02- MOT DE MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élues et élus débute à 19 h 00 et se termine à 20 h 01.

CA21 16 0155

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2021, à 19h

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2021, à 19 h, en scindant le point 20.09.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 04 ET SE TERMINE 20 H 41.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Jean Fréchett	Quand les souffleurs à feuilles à essence seront interdits sur le territoire tel que promis pour ce printemps ? Merci
Anouk Dansereau	Bonjour, Auriez-vous la gentillesse de transmettre cette question et les photos jointes au Maire Tomlinson. Je vous remercie chaleureusement pour votre coopération. Monsieur le Maire, Pourriez-vous s'il vous plaît regarder avec attention les photos ci-jointes des trottoirs refaits. Dernièrement, des trottoirs auraient été refaits en asphalte noir autour des grilles appartenant à Hydro-Québec. Les premières photos montrent le trottoir aux intersections Bernard et Wiseman, côté Sud-Est. On voit que la partie du trottoir refaite va sur la devanture gazonnée de l'immeuble. Ce n'est pas correct. Dans le cas de l'autre photo dont le trottoir a été refait est situé aux intersections Querbes et St-Viateur, côté Nord-Est. On voit que le trottoir a été refait en asphalte, le même bitume que l'on met sur la chaussée. Ma question : Est-ce que c'est la nouvelle façon de refaire des trottoirs à Outremont ? Si oui, ce n'est pas ce qu'on fait partout ailleurs et ce n'est pas beau du tout et semble-t-il, c'est moins solide qu'en béton. Si ce sont des erreurs et que ces erreurs ont été faites par Hydro-Québec, pourriez-vous demander à Hydro-Québec de revenir faire les trottoirs ? Si ce sont des employés de la ville, je me questionnerais sur les modes de décision et les matériaux utilisés par colbleus. Merci de m'éclairer sur ce sujet. Trois photos sont jointes.
Christa Japel	J'habite sur l'avenue Querbes depuis près de 30 ans. C'était une rue tranquille dans un quartier résidentiel très agréable. Cette année, par contre, j'ai constaté que notre rue est devenue un 'corridor scolaire', une vraie autoroute pour des autobus scolaires. Tous les jours, le matin et le soir, six jours sur sept, il y a environ une dizaine d'autobus scolaire bruyant et polluant qui passe à toute vitesse entre St. Viateur et Fairmount. Le panneau d'arrêt à l'intersection avec la rue Elmwood n'est pas respecté par la majorité. Cette situation représente une nuisance à notre bien-être et met en danger notre sécurité. Qu'est-ce que vous allez faire pour que nous puissions retrouver le calme et la sécurité sur notre rue? En tant que maire, vous avez l'obligation de veiller au bien-être de tous les citoyens d'Outremont. Nous vous avons déjà suggéré de changer le sens de la circulation à partir de la rue Elmwood, ce qui pourrait calmer la circulation sur cette rue résidentielle.
Tristan Roulot	Bonjour, nous avons été très surpris d'apprendre (par un responsable des Griffons hier sur le terrain) que les Griffons avaient réservé les terrains de soccer du parc Beaubien entre 16h et 19h en semaine et toute la journée jusqu'à 17h le weekend. Résultat: les Outremontais ne peuvent pas profiter de ces installations (notamment avoir de vrais buts) pour aller taper la balle en famille ou entre amis, et ce durant tout l'été. Quelle solution de rechange apportez-vous? Il me semble que ce sont les habitants d'Outremont qui financent ces installations via leurs taxes, nous souhaiterions donc pouvoir en profiter. Merci de votre attention. Tristan
Hélène Ganzmann	Bonjour, ma question porte sur le futur gymnase de l'école Lajoie, qui est supposé être à la disponibilité de la communauté en dehors des heures de cours. Je me demande quelles garanties nous avons pour cela. En effet, la cour d'école de l'école Lajoie était parc école jusqu'à ce qu'ils fassent des travaux il y a quelques années. Depuis, elle est fermée à la communauté. Je m'en étais plainte à la mairie à ce moment-là et on m'avait dit que c'était une décision de la commission scolaire et que la municipalité n'y pouvait rien. Quant à la cour d'école Guy-Drummond, elle est également sensée être parc école les fins de semaine mais elle est loin d'être toujours ouverte (et ce, même avant la COVID). Bref, si la commission scolaire décide de fermer le

	gymnase à la communauté, aurons-nous le pouvoir de nous y opposer en tant que citoyens d'Outremont? Merci! Hélène
Rosane Ouellet	Lors de la dernière séance du Conseil, Fanny Magini était fière d'annoncer qu'Outremont signera la Charte municipale pour la protection de l'enfant, charte visant à favoriser la mise en place des moyens qui pourront contribuer à la protection des enfants et leur offrir un environnement sain et sécuritaire. Madame Magini, à Outremont, plusieurs enfants ne peuvent bénéficier de notre système d'éducation et accéder à des études supérieures, sont maintenus dans l'ignorance et ne peuvent s'intégrer à nos activités sociales, culturelles et sportives. En tiendrez-vous compte dans les initiatives inspirantes que vous allez élaborer en faveur de leur protection et de leur épanouissement en tant que citoyennes et citoyens à part entière? Êtes-vous consciente de cette problématique en adhérant à cette charte qui comme vous le dites vous-même, a pour but de veiller au bien-être des petits et des ados dans toutes les sphères de la vie et de la Ville?
Marc Poulin	On apprend que le conseil va voter ce soir plus de 47 000\$ pour un programme dit école en transition écologique. On apprend également que plus de la moitié des sommes gaspillées vont être dévolues à des institutions privées. Comment pouvez-vous justifier dépenser les taxes des Outremontais pour des institutions privées dont la majorité des élèves n'habitent pas l'arrondissement?
Ginette Côté	Le 19 mai dernier on célébrait l'anniversaire du dépôt du rapport de Covercité sur la politique de circulation et de stationnement, toujours aucune réponse de la Mairie à cette consultation publique obtenue par près de 2000 citoyens en vertu du droit d'initiative citoyenne. A l'automne dernier, vous aviez dit avoir organiser des rencontres avec un comité de citoyens que vous avez trié sur le volet et présidé par un certain M St Pierre. On suppose que ces rencontres ont eu lieu, quoiqu'il soit impossible de le savoir puisqu'elle ont eu lieu à huis clos. Malgré vos promesses de le faire, à ce jour et plus de 6 mois plus tard, aucun compte rendu n'a été rendu publique. Pourtant ces travaux devaient instruire les modifications de règlement prévues pour janvier. Pouvez-vous vous engagez à rendre publique les comptes-rendus et conclusions des travaux de ce comité?
Micheline Maranda	M Tomlinson, pour la Pâques juive vous avez autorisé deux collectes spéciales de ramassage d'ordures. Passons sous silence qu'en agissant ainsi vous vous trouvez à encourager des pratiques fort peu écologiques et ce venant d'une administration qui se targue de prendre toutes ses décisions sous l'angle de la sauvegarde de la planète. Alors que vous avez publié sur Facebook que ces collectes seraient sans coûts pour les Outremontais, M Rabouin vous a vite rappelé à l'ordre en confirmant qu'Outremont allait recevoir une facture pour ces travaux. Peut-on connaître le montant de cette facture ?
Philippe Gravel	Cette année encore votre administration a décidé de pietonniser 3 tronçons de Bernard. Excellente initiative. On a aussi appris que pour ce faire, vous allez dépenser près de 200 000\$. Comme ce contrat fut octroyé sans appel d'offre, on suppose qu'il a fait l'objet d'un contrôle rigoureux des coûts, et que chaque dollar dépensé a été pré approuvé au préalable. Pourtant lors d'un conseil récent, vous avez été incapable de décrire avec précision la nature des travaux et encore moins de les ventiler par postes budgétaires. Questionnée par un citoyen sur sa page Facebook à ce sujet Mme Magini est également restée muette. Pouvez-vous ce soir nous décrire les travaux qui nécessitent une dépense aussi importante ainsi que ventiler la somme de près de \$200 000 par activité?
France Poulin	On a appris que 2 représentant du Mile End vont faire partie de la table de concertation que vous venez de créer pour la communauté hassidisme. Est-ce que l'arrondissement d'Outremont va charger à l'arrondissement du Plateau un montant proportionnel des frais encourus pour ce projet, tant pour l'animation des travaux que pour les études préparatoires à ces travaux, de la même façon que l'arrondissement du Plateau n'a pas hésité à nous charger pour les deux collectes spéciales de la Pâques juive? Après tout les bons comptes font les bons amis!
Yves Korcaz	Monsieur le maire, vous qui êtes un champion de l'écologie, que pouvez-vous faire pour en finir avec ces contracteurs abuseurs qui polluent par le bruit les gaz d'échappement les particules fines que soulèvent leurs souffleuses et leurs tondeuses tous les jours? Il y a des enfants des asthmatiques des gens en télétravail, et leur niveau de décibels n'est même pas atteint lors de gros

	travaux municipaux Merci d'y voir.
Philippe Guertin	Bonjour mesdames et messieurs les conseillés. Ma question s'adresse à vous. En prenant une marche dans le quartier, j'ai remarqué que plusieurs résidences avaient des aires climatisées amovibles en devanture. Ma première réaction a été de dénoncer cette laideur, étant convaincu que c'était illégal. À ma grande déception, j'ai constaté que le règlement d'Outremont permettait ces horreurs du mois de mai à octobre. De plus, j'ai remarqué que certaines de ces installations, étaient faites à même des trous dans les murs, sous les fenêtres. Cette pratique dénature complètement l'architecture de ces maisons. Je serais surpris d'apprendre qu'une modification au PIIA ait été faite pour chaque résidence afin de permettre ces installations. Ma question pour vous les conseillers est: Avez-vous l'intention de modifier le règlement afin d'interdire l'installation d'air climatisé en devanture, et qu'allez-vous faire avec ces demeures qui ont percés, en toute illégalité, leurs murs extérieurs.
David DesBaillets	Bonsoir à tous les conseillers de Projet Montréal et le maire. Ma question concerne le nouveau terrain de jeu à parc Pierre Danserau au Campus MIL. D'abord, bravo d'avoir installé un design moderne et fantastique. Vos efforts à bonifier nos parcs généralement sont beaucoup appréciés par moi et mon fils qui à trois ans. Par contre, ma famille aimerait savoir quand le terrain de jeu va être accessible?
Mathieu Poulin	M Tomlinson, par deux fois vous avez refusé d'informer les citoyens sur l'évolution des dépenses en immobilisation de l'arrondissement qui ont une conséquence directe sur la taxe relative aux investissements. La première fois ce fut votre refus de discuter de la Motion du conseiller Corbeil et la seconde fut suite à une question citoyenne lors du dernier conseil. À mon avis les citoyens payeurs de taxes ont droit d'avoir des explications claires sur l'évolution de ce poste budgétaire tant pour les années qui viennent de s'écouler que d'avoir accès aux prévisions de l'évolution de cette taxe compte tenu des imposantes dépenses d'immobilisation engagées par votre administration dans les derniers mois. Je m'explique donc mal votre manque de transparence sur ce sujet fondamental. Ma question: par quel principe démocratique pouvez-vous justifier de garder les citoyens dans le noir sur un aspect important de leur compte de taxes?

CA21 16 0156

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2021, à 19 h

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2021, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA21 16 0157

Octroyer à Les Services EXP inc. un contrat de services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie pour la réfection et le réaménagement des installations sportives et récréatives du parc Beaubien à Outremont, pour un montant de 256 711.18 \$ taxes incluses - Appel d'offres public OUT-SP13-21. Autoriser un budget de contingences de 25 671.12 \$ taxes incluses. Autoriser une dépense totale maximale de 282 382.30 \$ taxes incluses. - Dépense provenant du PDI

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER une dépense de 256 711.18 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie pour la réfection et le réaménagement des installations sportives et récréatives du parc Beaubien à Outremont;

D'OCTROYER à Les Services EXP Inc. un contrat de services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie pour la réfection et le réaménagement des installations sportives et récréatives du parc Beaubien à Outremont, pour un montant de 256 711.18 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER une dépense de 25 671.12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1210465001

CA21 16 0158

Octroyer un contrat de service professionnel, de gré à gré, à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille, pour une somme maximale de 29 031 \$, taxes applicables incluses, pour la réalisation de projet en agriculture urbaine et approuver le projet de convention à cette fin - Dépense provenant du Fonds de transition écologique

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'OCTROYER un contrat de services professionnels à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation de projets d'agriculture urbaine et un projet vélo pour un montant de 29 031 \$, taxes applicables incluses le cas échéant, se terminant le 31 octobre 2021;

D'AUTORISER une dépense à cette fin de 29 031 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à l'organisme à but non lucratif Outremont en famille pour la réalisation de projets d'agriculture urbaine et un projet vélo;

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme à but non lucratif Outremont en famille, établissant les modalités et conditions du projet;

D'AUTORISER la directrice d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1217378005

CA21 16 0159

Addenda - Octroyer un contrat gré à gré à l'organisme à but non lucratif Horizon Travail pour les services de gestion d'une brigade de propreté sur une période de 22 semaines pour un montant de 85 610.89 \$ incluant les taxes pour l'avenue Laurier, une partie des avenues Van Horne et Bernard. Dépense provenant d'une subvention Soutien piétonnisation 2021 et du surplus budgétaire

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

DE VERSER la convention de services liant les parties au dossier décisionnel autorisant le versement d'une subvention de 85 610.89 \$, taxes incluses, à l'organisme à but non lucratif Horizon Travail pour les services de gestion d'une brigade de propreté pour une période de 22 semaines entériné le 3 mai 2021 (CA21 16 0128);

D'AUTORISER le Maire de l'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer la convention pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1215069011

CA21 16 0160

Accorder une contribution financière non récurrente, à même le surplus libre, d'un montant de 2 000 \$, toutes taxes applicables incluses, le cas échéant, à l'organisme à but non lucratif Ado-Spectrum pour l'année 2021 / Approuver le projet de convention l'organisme / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'OCTROYER une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à Ado-Spectrum pour le projet du camp de jour estival et le projet répit et aide aux devoirs;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1217378004

CA21 16 0161

Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCORDER une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron conditionnelle à la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement et ce, à même le budget de fonctionnement;

D'IMPUTER cette dépense selon les informations inscrites au sommaire décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1218477002

CA21 16 0162

Accorder un soutien financier totalisant la somme 82 782 \$, soit 41 391 \$ par année, à trois organismes à but non lucratif ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables / Approuver les 5 projets de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCORDER un soutien financier totalisant la somme de 82 782 \$ (toutes taxes applicables incluses), dans le cadre du Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux;

D'APPROUVER les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces trois organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1207426014

CA21 16 0163

Accorder un soutien financier de 16 380 \$ à la « Table de quartier d'Outremont », pour la période 2021-2022 afin d'appuyer son démarrage conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. / Approuver le projet de convention avec la Maison des jeunes d'Outremont à titre de fiduciaire / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions / Dépense assumée par la Ville-Centre dans le cadre dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023)

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ACCORDER un soutien financier de 16 380 \$ à la « Table de quartier d'Outremont », pour la période 2021-2022 afin d'appuyer son démarrage conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'APPROUVER un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Maison des jeunes d'Outremont à titre de fiduciaire, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1217378006

CA21 16 0164

Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 3 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Grandes Oreilles pour le projet « Les minutes musicales de Grandes Oreilles » / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant du budget de fonctionnement.

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCORDER une contribution financière non récurrente, pour une somme maximale de 3 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles, pour la réalisation du projet « Les minutes musicales de Grandes Oreilles »;

D'APPROUVER le projet de convention établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer cette convention, pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1218477001

CA21 16 0165

Octroi à la demande des élu.e.s de contributions financières non récurrentes au montant de 40 547.14 \$ dans le cadre du programme Écoles en transition écologique

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCORDER des contributions financières non récurrentes totalisant 29 547.14 \$ aux institutions énumérées ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux.

Centre François-Michelle	7 000 \$ Pour la réalisation du projet : Tout le monde dehors!
CPE de l'Université de Montréal	7 000 \$ Pour la réalisation du projet : L'agriculture urbaine, le compost et le verdissement du stationnement arrivent au CPE de l'Université de Montréal!
École Buissonnière	7 000 \$ Pour la réalisation du projet : Verdissement durable et communautaire de l'École Buissonnière et son entourage
La Pouponnière Outremont	3 112,14 \$ Pour la réalisation du projet : Le jardin Autochtone de la Pouponnière Outremont
Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie	5 435 \$ Pour la réalisation du projet : Toit-jardin du PSNM (saison 2021)

D'IMPUTER ces dépenses conformément à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09.1 1210806004

CA21 16 0166

Octroi à la demande des élu.e.s de contributions financières non récurrentes au montant de 40 547.14 \$ dans le cadre du programme Écoles en transition écologique

Le Maire Philippe Tomlinson déclare son intérêt et quitte la webdiffusion de 20 h 55 à 20 h 56.

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCORDER une contribution financière non récurrente totalisant 7 000 \$ à l'institution énumérée ci-dessous, au montant indiqué au tableau.

École Guy-Drummond	7 000 \$ Pour la réalisation du projet : Agriculture urbaine à Guy-Drummond
---------------------------	--

D'IMPUTER cette dépense conformément à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09.2 1210806004

CA21 16 0167

Octroi à la demande des élu.e.s de contributions financières non récurrentes au montant de 40 547.14 \$ dans le cadre du programme Écoles en transition écologique

La conseillère Fanny Magini déclare son intérêt et quitte la webdiffusion de 20 h 57 à 20 h 58.

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCORDER des contributions financières non récurrentes totalisant 11 000 \$ aux institutions énumérées ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux.

Collège Stanislas de Montréal - École primaire	4 000 \$ Pour la réalisation du projet : On plante à Stan
Collège Stanislas de Montréal - École secondaire	7 000 \$ Pour la réalisation du projet : La biodiversité urbaine au Collège Stanislas (projet des élèves du Comité StanVert)

D'IMPUTER ces dépenses conformément à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09.3 1210806004

CA21 16 0168

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux visant le réaménagement sur le réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2021.

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'OFFRIR au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux visant le réaménagement sur le réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2021.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1216965003

CA21 16 0169

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'avril 2021.

DÉPÔT de la liste des bons de commande approuvés ainsi que des paiements sans bon de commande pour le mois d'avril 2021.

30.02 1218747014

CA21 16 0170

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois d'avril 2021.

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois d'avril 2021.

30.03 1218747015

CA21 16 0171

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2021.

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2021.

30.04 1218747016

CA21 16 0172

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2021.

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2021.

30.05 1218747017

CA21 16 0173

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 30 avril 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*

DÉPÔT du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 30 avril 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du « *Règlement concernant les permis et certificats (1176)* ».

30.06 1218953005

CA21 16 0174

Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2020

DÉPÔT du rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2020.

30.07 1213711007

CA21 16 0175

Réaffectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

Conformément à la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020, il est recommandé que le surplus de gestion de l'année 2020 d'un montant de 1 069 800 \$ soit affecté suivant les informations inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1213711006

CA21 16 0176

Adoption - Règlement modifiant l'annexe « A » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajout de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux au Plan des limites de vitesse de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU QUE le règlement suivant a été procédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 mai 2021 et que les copies ont été remises aux élu (e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER, sans changement, le « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ».

L'objet de ce règlement vise à ajouter l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux au Plan des limites de vitesse de l'arrondissement d'Outremont prévu à l'annexe « A » du « *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ».

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1215069009

CA21 16 0177

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à établir les modalités d'application de règles particulières pour les travaux assujettis au dépôt de plan d'implantation et d'intégration architecturale et abroge le « *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189)* ».

40.02.1 1217776005

CA21 16 0178

Adoption d'un projet de règlement - Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER un premier projet de « *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* » qui remplace et abroge le « *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189)* » ;

DE DEMANDER qu'une consultation écrite de 15 jours soit tenue à l'intérieur de la période déterminée par la Secrétaire d'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02.2 1217776005

CA21 16 0179

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement modifiant le règlement concernant les permis et certificats (1176)

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et certificats (1176)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à mettre à jour certaines dispositions du « *Règlement concernant les permis et certificats (1176)* » et à assurer la concordance de ce règlement avec le « *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* ».

40.03.1 1217776007

CA21 16 0180

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement concernant les permis et certificats (1176)

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER un premier projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et certificats (1176)* ».

DE DEMANDER qu'une consultation écrite de 15 jours soit tenue à l'intérieur de la période déterminée par la Secrétaire d'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03.2 1217776007

CA21 16 0181

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement de zonage (1177)

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à mettre à jour certaines dispositions du « *Règlement de zonage (1177)* » et à assurer la concordance de ce règlement avec le « *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* ».

40.04.1 1217776006

CA21 16 0182

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement de zonage (1177)

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER un premier projet de « *Règlement modifiant le règlement de zonage (1177)* »;

DE DEMANDER qu'une consultation écrite de 15 jours soit tenue à l'intérieur de la période déterminée par la Secrétaire d'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04.2 1217776006

CA21 16 0183

Édicter une ordonnance autorisant l'implantation et l'aménagement de rues actives et familiales sur l'avenue Marsolais et le Boulevard du Mont-Royal du 14 juin au 1er novembre 2021 inclusivement et ce, conformément aux articles 17.1 et 17.2 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'implantation et l'aménagement de rues actives et familiales sur l'avenue Marsolais et le Boulevard du Mont-Royal du 14 juin au 1^{er} novembre 2021 inclusivement et ce, conformément aux articles 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.05 1216737003

CA21 16 0184

Édicter une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le mardi 15 juin 2021 et mercredi 16 juin 2021, de 8 h à 15 h 30, la fermeture de l'avenue Stuart entre les avenues Van Horne et Lajoie.

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le mardi 15 juin 2021 et mercredi 16 juin 2021, de 8 h à 15 h 30, la fermeture de l'avenue Stuart entre les avenues Van Horne et Lajoie.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1216737002

CA21 16 0185

Édicter une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 132 du *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2021) (AO-513), une modification de l'article 114, Sous-section VI dudit règlement afin d'accorder la gratuité pour l'accès à la piscine John-F. Kennedy et à la pataugeoire, jusqu'au 6 juillet 2021. Après cette date, les tarifs prévus à l'article 114 de la sous-section VI du *Règlement sur les tarifs* (AO-513) (exercice financier 2021) seront revus conformément aux indications de la Direction Régionale de la santé publique.

La conseillère Valérie Patreau déclare son intérêt et quitte la webdiffusion de 21 h 26 à 21 h 26.

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 132 du *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2021) (AO-513), une modification de l'article 114, Sous-section VI dudit règlement afin d'accorder la gratuité pour l'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire, jusqu'au 6 juillet 2021. Après cette date, les tarifs prévus à l'article 114 de la sous-section VI du *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2021) (AO-513) seront revus conformément aux indications de la Direction Régionale de la santé publique.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1216737001

CA21 16 0186

Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, quant à une demande d'occupation permanente du domaine public, et ce, conformément à l'article 4 du *Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public*.

ATTENDU que motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207596009;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble situé au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, tel que décrit au plan et à la description technique préparés par Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, le 9 février 2021, dossier P73953, minutes 11611.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1207596009

CA21 16 0187

Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 175, avenue Querbes, au 35, avenue Beloeil, au 90, avenue Vincent d'Indy, au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, au 760, avenue Wiseman, 1728, avenue du Manoir, au 927, avenue Davaar et au 6145, avenue Durocher - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

ATTENDU que le comité consultation d'urbanisme a recommandé favorablement, aux séances du 5 et 19 mai 2021, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358014.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'approuver la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

175, avenue Querbes : Sans réserve

35, avenue Beloeil : Sans réserve

90, avenue Vincent d'Indy : Sans réserve

1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux :

Avec la suggestion suivante :

- Au coin nord-est du bâtiment, la fenestration du sous-sol et du rez-de-chaussée faisant face à l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux pourrait prévoir une gradation du niveau de réflectivité afin de réduire l'opacité générale de cette grande surface.

760-762, avenue Wiseman :

Avec les réserves suivantes :

- Réplique à l'identique des portes et des fenêtres d'origine avec des menuiseries en bois;
- Pour les fenêtres, préserver les composantes et les divisions actuelles soit la contre-fenêtre extérieure à guillotine et le battant intérieur;
- Pour les carreaux, vrais croisillons ou simulés par des croisillons collés à l'intérieur et à l'extérieur avec un intercalaire dans l'unité scellée seulement;
- Pour la couleur des menuiseries des fenêtres et des portes, couleur claire telle que l'existant;
- Les portes du perron avant et les mains courantes pourraient être d'une couleur contrastante plus foncée;
- Pour le déplacement de la porte au mur latéral, préserver l'alignement des ouvertures entre le rez-de-chaussée et l'étage en inversant la porte et la fenêtre au rez-de-chaussée.

Et avec la suggestion suivante :

- Privilégier la réparation et l'entretien des composantes d'origine au remplacement complet.

Nonobstant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Le conseil d'arrondissement accepte les recommandations du CCU avec les réserves proposées, mais est d'avis que pour les modifications aux ouvertures du mur latéral droit, la proposition de reproduire les changements à l'étage rencontre l'intention de préserver l'alignement entre les ouvertures des deux niveaux. Ainsi, pour les deux étages, une porte de mêmes dimensions et d'un modèle semblable à l'existant pourrait être déplacée dans l'ouverture située à sa gauche et son ouverture pourrait être murée.

1726-1728, avenue du Manoir :

Avec la réserve suivante :

- Le garde-corps, la main courante et la structure du nouveau perron de la cour devront être de couleur blanche.

927, avenue Davaar :

Avec les réserves suivantes :

- Pour la façade principale, toutes les fenêtres devront être de couleur blanche;
- Pour les guillotines à deux sections avec pieds-droits, conservation ou reproduction des pieds-droits dans la même matérialité que l'existant et préservation des divisions actuelles et le mode d'ouvrant de la fenêtre extérieure, soit une guillotine 1/3-2/3;
- Si des carreaux sont ajoutés aux fenêtres, vrais croisillons ou simulés par des croisillons collés à l'intérieur et à l'extérieur avec un intercalaire dans l'unité scellée seulement;
- Les carreaux doivent être faits tels que l'existant soit par exemple trois grands carreaux dans la partie supérieure pour les plus grandes ouvertures;
- Pour les autres fenêtres au rez-de-chaussée, utiliser des guillotines. Ces dernières pourraient avoir une proportion 50/50;
- Pour le remplacement de la fenêtre au sous-sol en façade, le modèle devra être tel que l'existant, mais blanc.

Nonobstant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Le conseil d'arrondissement accepte les recommandations du CCU avec les réserves proposées, sauf pour l'obligation d'avoir la couleur blanche. De plus, afin de préserver les proportions des divisions actuelles 1/3-2/3, la guillotine pourrait être remplacée par une fenêtre oscillo-battante.

6145, avenue Durocher :

Avec les réserves suivantes :

- Conserver les divisions existantes;
- Remplacer la porte coulissante par des portes françaises.

Nonobstant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil approuve le projet tel que soumis.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1218358014

CA21 16 0188

Prendre acte de la décision 500-17-113483-203 de la Cour Supérieure rendue le 16 mars 2021 et de la décision 500-09-029461-217 de la Cour d'appel du Québec rendue le 21 mai 2021

DÉPÔT au conseil d'arrondissement de la décision 500-17-113483-203 de la Cour Supérieure du Québec rendue le 16 mars 2021 et de la décision 500-09-029461-217 de la Cour d'appel du Québec rendue le 21 mai 2021.

60.01 1213711004

CA21 16 0189

Motion de la conseillère Valérie Patreau - Adhésion à la déclaration d'engagement: Unis pour le climat

ATTENDU QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux. Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales. Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique. Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élu·es et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée. Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives. Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

Nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 42.

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2021.